

COLLECTIVITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LIHONS

DÉCISION N°2025-01/D

M57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS : décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

LE MAIRE DE LIHONS

VU le CGCT et notamment l'article L 5217-10-6,

VU la délibération N°2025-015 du 24 mars 2025 portant sur la fongibilité des crédits, autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

VU la délibération N° 2025-010 du 24 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre en chapitre, afin de faire face aux dernières écritures comptables 2025.

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

| Objet | Section | Virements | Chapitre | Nature |
|------------------------|----------------|------------------|-----------------|---------------|
| Emprunts en euros | Investissement | +200 € | 16 | 1641 |
| Sub org publics divers | Investissement | -200 € | 204 | 204182 |

Article 2 : il sera rendu compte de ces virements de crédit à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 : le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens ou via l'application « télé-recours citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

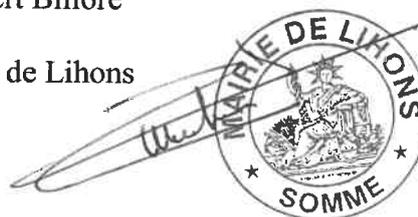
Article 4 : une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Péronne ainsi qu'au SGC de Montdidier et publiée sur le site de la mairie.

Fait à Lihons le

14 NOV. 2025

Robert Billoré

Maire de Lihons



Mairie de LIHONS
24 place Henri Sy
80320 LIHONS

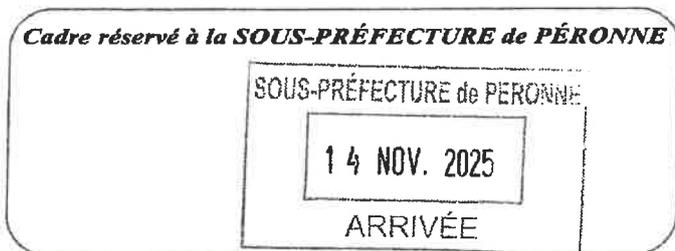
à

Sous-préfecture de Péronne
Pôle cabinet et conseils aux collectivités
25, avenue Charles Boulanger
B.P. 60049
80201 PERONNE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du :

| Désignation des pièces | Référence de l'acte | Observations éventuelles de pré-contrôle |
|-----------------------------------|---------------------|--|
| Autorisation transfert de crédits | 2025-01/D | Fongibilité des crédits ser-ais |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |



Fait à Lihons le 14 NOV. 2025



La preuve de la réception en sous-préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la sous-préfecture et la date de la réception.

| | | |
|----------------------------|--|----------------|
| 80481 Code INSEE | LIHONS - BUDGET COMMUNAL Commune | DM 2025 |
|----------------------------|--|----------------|

VIREMENT ORDONNATEUR N° 3
Virements de crédits

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 1641 : Emprunts en euros | | 200.00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | | 200.00 € |
| D 204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations | 200.00 € | |
| TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées | 200.00 € | |